

Fiche de données de sécurité
Silco Dry Silicone Spray

SECTION I - IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT : Silco Dry Silicone Spray

CODE PRODUIT : 538000052-20AR

UTILISATION RECOMMANDÉE : Spray silicone sec

RESTRICTIONS D'UTILISATION : Aucune connue.

NOM DE L'ENTREPRISE : Brodi Specialty Products

ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ : 3175 14th Avenue, Unit 1, Markham, ON L3R 0H1

TÉLÉPHONE DE LA SOCIÉTÉ : 8777-744-0751

TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-255-3924

SECTION II – IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Aérosol inflammable : Catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz liquéfié

Irritant cutané : Catégorie 2

Irritant oculaire : Catégorie 2A

Toxicité spécifique pour les organes cibles (exposition unique) : Catégorie 3

Risque d'aspiration : Catégorie 1

DÉCLARATION(S) DE DANGER(S) : **DANGER :** Aérosol extrêmement inflammable. Contient du gaz sous pression ; Peut exploser s'il est chauffé. Provoque une irritation grave de la peau et des yeux. Peut provoquer de la somnolence ou des étourdissements. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Ce produit contient le pourcentage suivant de produits chimiques de toxicité inconnue : S.O.

CONSEILS DE PRUDENCE : Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Protéger de la lumière du soleil. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Conserver dans un endroit bien ventilé. Lavez-vous soigneusement les mains après manipulation. Portez des gants de protection et des lunettes de protection. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin. Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Évitez de respirer la brume, les vapeurs et les aérosols. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. En cas d'inhalation : Transporter la personne à l'air frais et la maintenir à l'aise pour respirer. Appelez un centre antipoison ou un médecin si vous ne vous sentez pas bien. En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne PAS faire vomir. Éliminez le contenu et le récipient conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales.

SYMBOLE:



DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS : S.O.

SECTION III – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

INGRÉDIENT DANGEREUX	NUMÉRO CAS	POUR CENT
Acétone	67-64-1	35-45%
Propane/n-butane	68476-86-8	35-45%
Heptane	142-82-5	10-20%

SECTION IV - PREMIERS SECOURS

YEUX : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

INGESTION : Rincez-vous la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir à moins d'avis contraire d'une autorité médicale. Gardez la tête sous les hanches en cas de vomissements. Consultez immédiatement un médecin. Risque d'aspiration. Ne donnez jamais rien par la bouche à une personne inconsciente.

Fiche de données de sécurité

Silco Dry Silicone Spray

- INHALATION** : Allez à l'air frais. Si la respiration est difficile ou inconsciente, administrez de l'oxygène. Si vous ne respirez pas, administrez la respiration artificielle. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- PEAU** : Laver immédiatement à l'eau pendant 15 minutes. Retirez immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
- RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ** : Provoque une irritation des yeux, y compris des rougeurs, des larmoiements et des douleurs. Provoque une irritation de la peau, y compris des rougeurs, des brûlures et un dessèchement/craquelage. L'inhalation prolongée et répétée de vapeurs peut provoquer des nausées, des étourdissements et de la somnolence. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peuvent provoquer une pneumopathie chimique ou un œdème pulmonaire.
- RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ** : Peut causer des dommages aux organes suivants : reins, foie, peau. Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC).
- NOTE AU MÉDECIN** : Le traitement de la surexposition doit viser à contrôler les symptômes et l'état clinique. En cas d'ingestion, le matériau peut être aspiré dans les poumons et provoquer une pneumopathie chimique. Traitez de manière appropriée.

SECTION V – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- MOYENS D'EXTINCTION** : Produits chimiques secs, dioxyde de carbone, mousse et pulvérisation d'eau ou brouillard.
- MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS** : Jets d'eau ou jets d'eau.
- PROCÉDURES SPÉCIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE** : Porter un appareil respiratoire autonome approuvé par le NIOSH avec un masque complet fonctionnant en mode de demande de pression positive avec des vêtements de protection du corps entier lors de la lutte contre les incendies. Évitez de respirer la fumée, les vapeurs et les produits de décomposition. Refroidissez les contenants exposés au feu avec du brouillard d'eau pour éviter qu'ils n'éclatent.
- RISQUES INHABITUELS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION** : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. Contenu sous pression. L'exposition à des températures supérieures à 50 °C (122 °F) peut provoquer un éclatement. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent parcourir une distance considérable jusqu'à une source d'inflammation et de retour de flamme.
- PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX** : Oxydes de carbone et de silicium.

SECTION VI – MESURES RELATIVES AUX REJETS ACCIDENTELS

- ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE** : Reportez-vous à la section VIII pour connaître l'équipement de protection individuelle approprié.
- DÉVERSEMENT** : Éliminer toutes les sources d'inflammation. Nettoyez à l'aide d'un chiffon ou utilisez un matériau incombustible comme de la vermiculite, du sable ou de la terre. Empêchez les déversements de pénétrer dans les égouts, les collecteurs d'eaux pluviales et les cours d'eau naturels.
- ÉLIMINATION DES DÉCHETS** : Éliminez-les conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas réutiliser, percer ou incinérer le contenant. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures.
- STATUT DE LA RCRA** : Les déchets sont probablement considérés comme D001 (déchets inflammables), en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

SECTION VII – MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

- MANIPULATION ET STOCKAGE** : Ne pas utiliser ou stocker à proximité de chaleur, de flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Portez un équipement de protection individuelle approprié lors de l'utilisation de ce produit. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler de brume ou de vapeur. Ne pas utiliser ou stocker avec des oxydants puissants. Conserver dans un endroit frais, sec et ventilé. Protéger de la lumière du soleil. Conserver dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression : Ne pas percer ni brûler, même après utilisation. Lavez soigneusement les vêtements et les chaussures contaminés avant de les réutiliser. Lavez-vous soigneusement les mains après manipulation.
- AUTRES PRÉCAUTIONS** : Tenir hors de la portée des enfants. Lisez et suivez les instructions sur l'étiquette du produit. Ils sont le meilleur guide pour utiliser le produit de la manière la plus efficace. L'étiquette vous donne également les précautions de sécurité nécessaires pour protéger votre santé.
- INCOMPATIBILITÉ** : Certains plastiques, agents oxydants forts, acides, caustiques, alcalis et métaux chimiquement actifs.

SECTION VIII – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

INGRÉDIENT DANGEREUX	OSHA PEL	TLV de l'ACGIH
Acétone	1000 pages par minute	250 pages par minute

Fiche de données de sécurité
Silco Dry Silicone Spray

Propane/n-butane	Non établi	1000 pages par minute
Heptane	500 pages par minute	400 pages par minute

COMMANDES TECHNIQUES / VENTILATION : Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Porter une protection respiratoire approuvée par le NIOSH/MSHA si les limites d'exposition sont dépassées.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE : Lunettes de sécurité et gants résistants aux produits chimiques.

MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Porter des vêtements de protection pour éviter tout contact répété ou prolongé avec le produit. Évitez les sprays respiratoires. Si les vêtements sont contaminés, retirez-les et lavez-les immédiatement. Ne touchez pas les yeux lors de l'utilisation de ce produit. Lavez-vous soigneusement les mains avec de l'eau et du savon après utilisation.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT : Spray clair et incolore.

ODEUR : Solvant.

SEUIL D'ODEUR : N/D

pH : N/A

POINT DE FUSION/POINT DE CONGÉLATION : N/D

POINT D'ÉBULLITION INITIAL ET PLAGE D'ÉBULLITION : N/D

POINT D'ÉCLAIR : < 5 °F (-15 °C) (Étiquette Tasse fermée)

TAUX D'ÉVAPORATION : > 3 Rapide

INFLAMMABILITÉ (solide/gaz) : Aérosol extrêmement inflammable.

LIMITES SUPÉRIEURES/INFÉRIEURES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIVITÉ :

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ : N/D

LIMITE D'EXPLOSIVITÉ INFÉRIEURE (%) : N/D

LIMITE SUPÉRIEURE D'EXPLOSIVITÉ (%) : N/D

PRESSION DE VAPEUR (mm Hg) : N/D

DENSITÉ DE VAPEUR (AIR=1) : N/D

DENSITÉ RELATIVE (H₂O=1) : 0,74 - 0,78 @ 77 °F (25 °C)

SOLUBILITÉ (IES) : N/D

COEFFICIENT DE PARTAGE : n-OCTANOL/EAU (KOE) : N/D

TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : N/D

TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D

VISCOSITÉ : N/D

SECTION X – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue.

STABILITÉ CHIMIQUE : Stable.

RÉACTIONS DANGEREUSES POSSIBLES : Aucune connue.

CONDITIONS À ÉVITER : Températures supérieures à 122 °F (50 °C) et sources d'inflammation. Évitez les matériaux incompatibles.

MATÉRIAUX INCOMPATIBLES : Certains plastiques, agents oxydants forts, acides, caustiques, alcalis et métaux chimiquement actifs.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Oxydes de carbone, dioxyde de silicium, formaldéhyde.

SECTION XI – RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES : Acétone (67-64-1) : DL50 (orale, rat) 5800 mg/kg ; DL50 (Oral, Souris) 3000 mg/kg ; DL50 (Oral, Lapin) 5340 mg/kg ; CL50 (Inhalation, Rat, 8h) 50100 mg/m³ ; CL50 (Inhalation, souris, 4h) 44 000 mg/m³.

Heptane (142-82-5) : DL50 (voie orale, rat) > 15000 mg/kg ; DL50 (voie cutanée, lapin) > 3160 mg/kg ; CL50 (Inhalation, Rat, 4h) 103 mg/L.

VOIES D'ENTRÉE : Yeux, Inhalation, Peau

YEUX : Provoque des irritations, des rougeurs, des larmoiements, des douleurs, une vision floue.

INGESTION : II ne s'agit pas d'une voie d'exposition probable dans des conditions normales de manipulation du produit. Peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, de la diarrhée, des vomissements, un risque d'aspiration.

INHALATION : Peut provoquer une irritation des voies respiratoires, des étourdissements, des maux de tête, de la somnolence, une perte de conscience.

PEAU : Provoque des irritations, des rougeurs, des démangeaisons et des douleurs. Un contact prolongé peut provoquer un dégraissage de la peau et une dermatite.

Fiche de données de sécurité

Silco Dry Silicone Spray

ÉTAT DE SANTÉ AGGRAVÉ : Une exposition excessive aggraverait les troubles cutanés préexistants, les maladies respiratoires, hépatiques, rénales, cardiovasculaires ou pulmonaires.

RISQUES AIGUS POUR LA SANTÉ : Provoque une irritation des yeux, y compris des rougeurs, des larmoiements et des douleurs. Provoque une irritation de la peau, y compris des rougeurs, des brûlures et un dessèchement/craquelage. L'inhalation prolongée et répétée de vapeurs peut provoquer des nausées, des étourdissements et de la somnolence. L'ingestion peut provoquer une irritation gastro-intestinale, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. De petites quantités de liquide aspirées dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peuvent provoquer une pneumopathie chimique ou un œdème pulmonaire.

RISQUES CHRONIQUES POUR LA SANTÉ : Peut causer des dommages aux organes suivants : reins, foie, peau. Peut provoquer une dépression du système nerveux central (SNC).

CARCÉROGÉNÉCITÉ : OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non CIRC : Non AUTRE : S.O.

SECTION XII – RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

ÉCOTOXICITÉ : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme. **Acétone** (67-64-1) : CL50 (*Oncorhynchus mykiss*, 96h) 5540 mg/L ; CE50 (*Daphnia magna*, 48h) 6100 mg/L ; CE50 (*Selenastrum quadricauda*, 8j) 7500 mg/L ; CE50 (*Psuedomonas putida*, 16h) 1700 mg/L. **n-Heptane** (142-82-5) : CE50 (*Daphnia magna*, 48h) 1,50 mg/L.

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ : Ce produit est biodégradable.

POTENTIEL BIOACCUMULATIF : On ne s'attend pas à ce que ce produit se bioaccumule.

MOBILITÉ DANS LE SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

AUTRES EFFETS INDÉSIRABLES : Aucun connu.

SECTION XIII – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminez-les conformément aux réglementations locales, étatiques et fédérales. Ne pas réutiliser, percer ou incinérer le contenant. Emballez le contenant et placez-le dans la collecte des ordures.

STATUT DE LA RCRA : Les déchets sont probablement considérés comme D001 (déchets inflammables), en vertu de la RCRA, mais le produit doit être entièrement caractérisé avant d'être éliminé (40 CFR 261).

SECTION XIV - RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

NOM OFFICIEL DE TRANSPORT : Aerosols, Ltd. Qté.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO ONU/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION AÉRIENNE

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Aérosols inflammables.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO ONU/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

EXPÉDITION PAR VOIE D'EAU :

NAVIRE (OMI/IMDG)

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : Aérosols.

CLASSE/DIVISION DE DANGER : 2.1

NUMÉRO ONU/NA : UN1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX EAU : Polluant marin.

SECTION XV - RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

STATUT TSCA : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exemptés.

CERCLA (LOI SUR L'INDEMNISATION ET LA RESPONSABILITÉ EN CAS D'INTERVENTION GLOBALE) : **Acétone** (67-64-1) Quantité à déclarer = 5 000 livres.

CATÉGORIES DE DANGER EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN VERTU DE LA LOI SUR LES ESPÈCES EN VERTU DE LA LOI SUR LES EAUX USÉES 311/312 : Inflammables (gaz, aérosols, liquides, solides). Gaz sous pression. Corrosion ou irritation de la peau. Lésions oculaires graves ou irritation oculaire. Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée). Risque d'aspiration.

Fiche de données de sécurité

Silco Dry Silicone Spray

INGRÉDIENTS À SIGNALER en vertu de la LEP 313 : Ce produit ne contient aucun composant chimique dont le numéro CAS est connu et qui dépasse les seuils de déclaration (*de minimis*) établis par l'article 313 du titre III de la LEP.

LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU : L'acétone (67-64-1) est une substance dangereuse.

RÉGLEMENTATION DE L'ÉTAT : Proposition 65 de la Californie : Ce produit ne contient pas de produits chimiques réglementés par la Proposition 65 de la Californie. **Acétone (67-64-1)** : Incluse dans les inventaires de substances dangereuses de l'État, les listes de droit à l'information et/ou les listes de qualité de l'air ou de polluants atmosphériques pour les États suivants : CA, DE, ID, ME, MA, MN, NJ, PA, RI, WA. **Heptane (142-82-5)** : Inclus dans les inventaires de substances dangereuses de l'État, les listes de droit à l'information et/ou les listes de la qualité de l'air ou des polluants atmosphériques pour les États suivants : CA, IL, MA, NJ, PA, RI.

RÉGLEMENTATION INTERNATIONALE : Inscrit ou exempté de l'inscription ou de la notification dans les inventaires de produits chimiques suivants : Liste intérieure des substances (LIS, Canada).

COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 55,5 %

SANTÉ DE LA NFPA : 1
INFLAMMABILITÉ NFPA : 3
RÉACTIVITÉ NFPA : 0
NFPA AUTRES : Aucun

SANTÉ HMIS : 1
INFLAMMABILITÉ HMIS : 3
RÉACTIVITÉ DU HMIS : 0
PROTECTION DU HMIS : B

SECTION XVI - AUTRES RENSEIGNEMENTS

PRÉPARATION PAR : Craig Bernard
DATE DE PRÉPARATION : 05/10/2013
DATE DE RÉVISION : 09/14/2023

S.O. = Sans objet ; S.O. = Indéterminé

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ : À notre connaissance, les informations contenues dans le présent document sont exactes. Toutefois, il n'y a aucune responsabilité quant à l'exactitude ou à l'exhaustivité des informations contenues dans le présent document. La détermination finale de l'adéquation de tout matériau relève de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisés avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons pas garantir qu'il s'agit du seul danger qui existe. L'information contenue dans la présente FDS a été obtenue de sources actuelles et fiables ; Cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude ou leur exactitude. Étant donné que les conditions de manipulation, de stockage et d'élimination de ce produit sont indépendantes de la volonté du fabricant, le fabricant ne sera pas responsable de la perte, des blessures ou des dépenses résultant d'une mauvaise utilisation des produits. Aucune garantie, expresse ou déduite, concernant le produit décrit dans la présente FDS ne doit être créée ou déduite par une déclaration dans la présente FDS. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des réglementations spécifiques concernant le transport, la manipulation, le stockage, l'utilisation ou l'élimination de ce produit qui peuvent ne pas être couvertes par cette FDS. L'utilisateur est responsable de la conformité totale.